



«RAISON_SOCIALE_CLIENT»
«CIVILITEC» «PRENOM_CLIENT» «NOM_CLIENT»
«ADRESSE1»
«ADRESSE2»
«ADRESSE3»
«CP» «COMMUNE»

Issy les Moulineaux, le 6 juillet 2026

Vos références

- «LIB_CONTRAT»
- «Numéro_de_contrat»

Vos contacts

■ Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour toute question concernant votre contrat.

Pour toute correspondance, écrire à:

CNP Assurances
TSA 60002
13081 Aix-en-Provence Cedex 3

Objet : Lettre avenant – Nouvelle fréquence de distribution des revenus de la SCPI IROKO ZEN

«CIVILITEC»,

Vous détenez actuellement au sein de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation un **support en unités de compte représenté par des parts de la SCPI IROKO ZEN**.

Conformément aux dispositions particulières applicables à ce support, **les revenus* nets encaissés par l'assureur font l'objet d'un arbitrage à fréquence trimestrielle vers le support en euros du contrat**.

Nous vous informons qu'**à compter de juin 2026, la fréquence de cet arbitrage évolue et devient mensuelle**. Cette évolution est positive pour votre contrat car ces revenus* seront réinvestis plus régulièrement.

Ce qui évolue

- L'arbitrage des revenus* nets encaissés par l'assureur du support en unités de compte vers le support en euros du contrat interviendra désormais **mensuellement**, et non plus trimestriellement.

Ce qui reste inchangé

- **Les revenus* portent intérêt dès leur affectation sur le support en euros du contrat**
- **Le montant des revenus* perçus dépend exclusivement des résultats réalisés par la SCPI et n'est pas garanti.**

** Les revenus ne sont ni garantis, ni prédictibles ; ils dépendent de la performance du fonds, laquelle ne peut être garantie.*

- **Cette évolution est sans incidence sur les caractéristiques du support en unités de compte**, notamment le fait que sa valeur n'est pas garantie et peut fluctuer à la hausse comme à la baisse.
- Les modalités de fonctionnement du contrat demeurent inchangées.

Nous profitons également de ce courrier pour vous informer que le premier arbitrage mensuel est intervenu en juin 2026,

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, «CIVILITEL», l'expression de notre considération distinguée.

François GUILGOT
Directeur Epargne - Retraite Individuelle en Europe
Membre du Comité Exécutif de CNP Assurances

